



FICHE DE DONNÉES DE SECURITÉ

MAGNUM GEL CAFARDS

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIETE/L'ENTREPRISE

1.1 Identification de produit

Nom commercial : MAGNUM GEL CAFARDS
Nom du mélange : 2.15% Imidaclopride
Numéro de registre : FR-2017-0090
Classe biocide : Insecticide appât
Type de substance : Gel

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Catégorie d'utilisation principale : TP18 - Insecticide
Utilisations déconseillées : Aucune donnée n'est disponible.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Compagnie mettant le produit sur le marché : MYLVA, S.A.
Vía Augusta, 48
08006 - BARCELONE
Téléphone: 93 415 32 26 Fax: 93 415 63 44
e-Mail: mylva@mylva.eu

1.4 Numéros téléphoniques d'urgence : + 33 (0)1.45.42.59.59

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) N° 1272/2008 [UE-GHS/CLP]: Classification
Aquatique aiguë, catégorie 1. Aquatique chronique, catégorie 1.

2.2 Éléments d'étiquetage

Règlement (CE) N° 1272/2008 [UE-GHS/CLP]: Étiquetage



Pictogramme de danger :

Mot d'avertissement : **ATTENTION**

Mentions de danger : H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH208 Contient du 2-octyl-2H-isothiazol-3-one (OIT) et du 1,2-benzisothiazol-3-(2H)-one (BIT). Peut produire une réaction allergique.

Conseils de prudence : P102 Tenir hors de portée des enfants.
P103 Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P391 Recueillir le produit répandu.
P501 Éliminer le contenu dans contenant conformément à la réglementation locale.

2.3 Autres dangers

Information non disponible.

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1. Substances

Non applicable.



FICHE DE DONNÉES DE SECURITÉ

MAGNUM GEL CAFARDS

3.2 Mélanges

COMPOSITION

Imidaclopride	2,15 %
Bitrex®	0,008 %
Excipient q.s.p	100 %

COMPOSANTS DANGEREUX

CAS N°	Nom
138261-41-3	Imidaclopride

CLASIFICACION R1272/2008 (CLP)

Toxicité aiguë, catégorie 4. Aquatique aiguë, catégorie 1. Aquatique chronique, catégorie 1.

H302 H410 H400

M-Factors: M(aiguë)=100

M(chronique)=1000

ATE: orale= 131 mg/kg (-)

Voir la SECTION 16 pour les avertissements et consignes de sécurité

4. PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU

Laver la partie contaminée avec de l'eau et du savon. En cas d'apparition de signes d'irritation, contacter le centre antipoison.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX

Rincer abondamment les yeux à l'eau tiède en maintenant les paupières écartées puis continuer le rinçage sous un filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de port de lentilles : rincer immédiatement à l'eau tiède puis enlever les lentilles s'il n'existe pas de contre-indication et continuer le rinçage sous un mince filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de persistance des signes d'irritation ou d'apparition de troubles de la vision, consulter un médecin.

EN CAS D'INGESTION

Rincer abondamment la bouche avec de l'eau et contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112.

Indication d'autoprotection pour les secouristes

Si nécessaire, emmenez la personne blessée dans un centre de santé et, dans la mesure du possible, montrer l'étiquette ou le contenant. NE JAMAIS LAISSER LA PERSONNE INTOXIQUEE SEULE.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Non décrit.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Conseils thérapeutiques aux médecins et personnels de santé: Traitement symptomatique.

EN CAS D'EMPOISONNEMENT APPELER ORFILA: + 33 (0)1.45.42.59.59

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Inflammabilité : Non.

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Pulvérisation d'eau, mousse, poudre chimique et CO₂.

Moyens d'extinction non appropriés : Pulvérisation d'eau (utiliser de jet d'eau direct).

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : En cas d'incendie, ne pas respirer les fumées.

Danger d'explosion : En cas d'explosion, ne pas respirer les fumées.

Produits de combustion dangereux : Les produits chimiques en combustion peuvent être toxiques et/ou irritants. Des mesures doivent être prises pour prévenir la filtration dans le sol et la propagation incontrôlable des agents d'extinction contaminants.

5.3 Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome pour se protéger de la fumée ainsi que des vêtements de protection.



FICHE DE DONNÉES DE SECURITÉ

MAGNUM GEL CAFARDS

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et mesures d'urgence

Assurer une ventilation adéquate. Éviter tout contact avec le produit répandu sur des surfaces contaminées.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Éviter la contamination des égouts, des eaux de surface ou souterraines aussi bien que du sol.

6.3 Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Pour le confinement

Récupérer le produit de la surface affectée et ramasser l'eau de l'opération de nettoyage. En cas de déversement dans l'eau, éviter sa propagation en utilisant des dispositifs de retenue appropriés. Avertir les autorités compétentes si on ne peut pas contrôler la situation.

Pour le nettoyage

Le produit recueilli doit être éliminé conformément à la réglementation locale.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Non applicable.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

GENERAL

Ne pas mélanger avec d'autres produits chimiques ou ne pas appliquer dans les zones déjà traitées avec un autre insecticide.

NON-PROFESSIONNELS et PROFESSIONNEL

Seringue: Éviter le contact avec les surfaces traitées. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Le produit ne doit pas être appliqué dans des zones accessibles aux enfants. Ne pas appliquer le produit sur des surfaces qui pourraient être en contact avec les animaux ou avec les denrées ou les boissons destinées à la consommation humaine ou à l'alimentation des animaux de rente. Appliquer dans des zones difficilement accessibles, non susceptibles d'être lavées et totalement à l'abri de l'eau.

Stations d'appâts en plastique: Les boîtes d'appâts ne doivent pas être ouvertes ou manipulées. Ne jamais introduire les doigts dans les trous du piège. A la fin de la campagne de traitement, collecter les boîtes d'appât en vue de leur élimination. Ne pas disposer les boîtes d'appâts sur des surfaces qui pourraient être en contact avec les animaux ou avec les denrées ou les boissons destinées à la consommation humaine ou à l'alimentation des animaux de rente.

PROFESSIONNEL

Cartouche: Porter des gants pendant l'application.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités Instructions particulières de stockage

Moyens techniques et conditions de stockage

Durée de stockage : 4 ans. Tenir le récipient bien fermé. Conserver dans un endroit frais et bien aéré. Nous vous conseillons de conserver le produit à une température de préférence comprise entre 5°C et 45°C.

Emballage : Seringue PEBD, Cartouche PEBD, Stations d'appât en plastique.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s):

Recommandation : Insecticide

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ET PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites de l'exposition sur la zone de travail

Aucune limite d'exposition professionnelle n'est connue.



FICHE DE DONNÉES DE SECURITÉ

MAGNUM GEL CAFARDS

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôle de l'exposition professionnelle

Aucune donnée disponible.

Equipements de protection individuelle

Protection respiratoire	: Non nécessaire.
Protection des mains	: Gants de protection pour la manipulation de produits chimiques, en cas de manipulation directe et de contact possible avec le produit.
Protection des yeux	: Non nécessaire.
Protection de la peau	: Porter un équipement de protection approprié.
Risques thermiques	: Le produit est thermiquement stable.

Contrôles de l'exposition de l'environnement

Le produit doit être manipulé et stocké conformément à la réglementation locale.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat Physique	: Gel
Couleur	: Ambre - Marron
Odeur	: Caractéristique
Point de fusion / point de congélation	: < 0 °C
Point d'ébullition et intervalle d'ébullition	: Environ. 100 °C
Inflammation	: Non applicable
Limite supérieure explosion	: Non applicable
Limite inférieure explosion	: Non applicable
Point d'inflammation	: Non applicable
Température d'auto-inflammation	: Non applicable
Température de décomposition	: Non applicable
pH	: 4,0 – 8,0
Viscosité	: >20.000 mPa.s (20 r.p.m. T-E, 20 °C)
Solubilité dans l'eau	: Dispersable
Coefficient de partage octanol/eau	: Non applicable
Pression de vapeur	: Environ 23 hPa (20 °C)
Densité 20°C	: 1,20 – 1,25 g/ml
Caractéristiques des particules	: Non applicable

9.2. Autres informations

Aucune donnée disponible.

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité

Non décrit.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse si les réglementations / instructions de stockage et de manipulation sont respectées.

10.4. Conditions à éviter

Eviter des changements extrêmes de température.

10.5 Matières incompatibles

Information non disponible.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Information non disponible.



FICHE DE DONNÉES DE SECURITÉ

MAGNUM GEL CAFARDS

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les classes de danger définies dans le règlement (CE) n.º 1272/2008

TOXICITÉ AIGUË

Orale : DL₅₀ >5.000 g/kg. (rats)
Cutanée : DL₅₀ >5.000 g/kg. (rats)
Inhalation : Donnée non disponible.

EFFETS DANGEREUX SUR LA SANTÉ

Yeux et peau

Imidaclopride : Non irritant pour les yeux et la peau (lapins).

ÉTUDES À COURT ET LONG TERME

Sensibilisation

Imidaclopride : Pas d'agent de sensibilisation cutanée.

Cancérogénicité

Imidaclopride : L'agent actif n'est pas cancérogène

Mutagénicité

Imidaclopride : L'agent actif n'est pas mutagène.

Toxicité pour la Reproduction

Imidaclopride : Non tératogène en expérimentation animale.

Toxicité spécifique pour organes (STOT)

Imidaclopride : Il n'est pas toxique dans des organes spécifiques.

Danger par aspiration

Imidaclopride : Il n'est pas dangereux par aspiration.

11.2. Informations sur d'autres dangers

11.2.1 Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou suspecté.

11.2.2. Autres informations

Aucune donnée disponible.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Toxicité

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

12.2 Persistance et dégradabilité

Imidaclopride

Persistance et dégradabilité : Pas facilement dégradable

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Imidaclopride

Coefficient de partage octanol/eau : Log Pow = 0.57

12.4 Mobilité dans le sol

Imidaclopride

Tension superficielle : 72.20 mN/m at 20 °C (c = 458.91 mg/L)

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée disponible.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou suspecté.



FICHE DE DONNÉES DE SECURITÉ

MAGNUM GEL CAFARDS

12.7 Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible.

13. CONSIDERATION RELATIVES À L'ELIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Mise au rebut du produit

Utiliser de l'eau carbonatée ou savonneuse pour nettoyer le sol et les objets contaminés. Recouvrir le produit avec un matériel absorbant tel que du sable, de la terre ou de la terre diatomique pour empêcher sa propagation. Eliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet (comme les insectes morts), dans un circuit de collecte approprié. A la fin de la campagne de traitement, collecter les boîtes d'appât en vue de leur élimination. Ne pas rejeter le produit non utilisé sur le sol, dans les cours d'eau, dans les canalisations (égout, toilettes...) ou dans les systèmes d'évacuation des eaux.

Mise au rebut des récipients

Les récipients vides doivent être éliminés auprès d'un distributeur autorisé. "Le propriétaire final de résidus de récipients et de récipients à usage industriel et commercial, doit les conserver conformément aux conditions établies à l'article 12 de la loi sur les récipients et résidus 11/1997"

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1. Numéro ONU

UN 3077

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR Description: UN 3077 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (Contient Imidaclopride), 9, III, (E)

IMDG Description: UN 3077 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (Contient Imidaclopride), 9, III, (E) MARINE POLLUTANT

IATA Description: UN 3077 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (Contient Imidaclopride), 9, III, (E) MARINE POLLUTANT

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe

9

14.4. Groupe d'emballage

III

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement: Oui

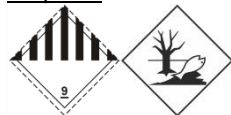
Polluant marin: Oui

Informations supplémentaires

Pas d'informations supplémentaires disponibles

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Etiquette



Numéro d'identification du danger

90

- Transport par voie terrestre (ADR)

Dispositions spéciales

: 274, 335, 601, 375

Quantités limitées

: 5 kg

Code de restriction en tunnels

: E



FICHE DE DONNÉES DE SECURITÉ

MAGNUM GEL CAFARDS

- Transport maritime (IMDG)

Dispositions spéciales : 274, 909, 944
Quantités limitées : 5 kg
N° FS : F-A, S-F

- Transport aérien (IATA)

Dispositions spéciales : A97, A158, A179, A197
Quantités limitées avion passagers et cargo : Y956
Code ERG : 9L

- Transport par voie fluviale (ADN)

Dispositions spéciales : 274, 335, 375, 601
Quantités limitées : 5 kg

- Transport ferroviaire (RID)

Dispositions spéciales : 274, 335, 375, 601
Quantités limitées : 5 kg

14.7. Transport maritime en vrac conformément à les instruments de l'OMI

Le produit n'est pas affecté par le transport en vrac.

15. INFORMATIONS RELATIVES A LA REGLEMENTATION

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Cette fiche de données de sécurité a été mis au point conformément à l'annexe II du règlement (CE) n ° 1907/2006, tel que modifié par l'article 59, l'article 5 du règlement (CE) n ° 1272/2008, le règlement (UE) n ° 453 / 2010 qu'il établit des exigences pour la préparation de la fiche de données de sécurité utilisées pour fournir des informations sur les substances chimiques et des mélanges dans l'Union européenne et modifié par le règlement (UE) 2015/830 de la Commission le 28 mai 2015 par la règlement (CE) n ° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques (REACH). Règlement (UE) n ° 528/2012 du Parlement européen et du Conseil du 22 mai 2012.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

L'évaluation de la sécurité chimique n'est pas applicable.

16. AUTRES INFORMATIONS

Indications de danger des substances contenues mentionnées dans la section 3:

Classification conformément aux Règlement (CE) 1272/2008 [UE-GHS/CLP]

H302 Nocif en cas d'ingestion.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Utilisation recommandée

Lire soigneusement l'étiquette avant d'utiliser ce produit. Suivre les instructions d'utilisation afin de prévenir les risques sur les personnes et l'environnement.

Informations supplémentaires

Les informations énoncées ci dessus sont fondées sur les connaissances et sur la bonne exécution des fiches signalétiques de sécurité de produit des fabricants de matières premières. Néanmoins, elles ne peuvent être interprétées comme une garantie pour toute propriété particulière du produit. Par conséquent, seul l'utilisateur est responsable de décider de la convenance ou de l'utilité des informations fournies.

Cette révision mise à jour de la fiche de données de sécurité remplace et annule toutes les précédentes.

D'autres données

Date d'édition / révision: Octobre 2021

Remplace: Edition 6 – Mars 2021

Indication des changements: 1.1, 1.2, 3.2, 4.1, 5.1, 5.2, 6.1, 7.1, 9.1, 10.3, 10.5, 11.1, 14.4, 13.1, 14.1 – 14.7